



Formation d'un représentant du personnel

Par **cookie**, le **15/05/2010 à 10:06**

Bonjour,
dans le cadre d'une nouvelle élection du personnel (dp, ce puis chsct) je doit mettre en place une formation relative à leur mandat. (société métallurgique du nord, 430 salariés).
pourriez vous m'indiquer quelles sont les droits et obligations à leur indiquer, ainsi que le déroulé type de ce type de formation?
merci beaucoup pour votre aide

Par **julius**, le **15/05/2010 à 10:29**

Bonjour,

[s]Selon le code du travail:[/s]
concernant le CE et le DP , l'employeur n'est pas tenu de former les representants , en revanche , il doit dans le cadre de leur mandat , leur permettre de quitter l'entreprise pour se former.

Concernant le CHSCT , l'employeur a la même devoir , si ce n'est qu'il a en plus l'obligation de financer cette formation.

Vérifier tout de même dans votre convention , si il n'y a pas d'autres règles plus favorables à la formation des institutions representatives.

Par **cookie**, le **15/05/2010** à **10:38**

merci beaucoup pour votre réponse et votre réactivité